BULLETIN DU PRIEURÉ SAINT YVES



LE PHARE BRETON



n°32 - Novembre - Décembre 2024 - 1,5 €

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X

L'installation de la Fraternité à Quimper



À la suite de la décision de l'évêque de Quimper de mettre fin à la convention établie en 2016 par l'évêché avec les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre, des fidèles fréquentant l'église Saint-Mathieu m'ont fait part en décembre dernier de leur désarroi et ont demandé l'installation de la Fraternité Saint-Pie X à Quimper pour remplacer ces prêtres, qui ont désormais quitté le diocèse fin août.

Je leur ai répondu que je comprenais leur embarras mais que je ne voyais pas comment répondre favorablement à leur requête vu que nous sommes trois prêtres au prieuré Saint-Yves de Guipavas avec la desserte quotidienne de deux communautés religieuses, une à Brest, l'autre près de Morlaix, et que nous avons environ 400 fidèles à Brest et 80 à Morlaix, sans compter les 25 malades et personnes âgées que nous visitons régulièrement, et un apostolat ponctuel à Lannedern.

Malgré ma réponse, j'ai reçu au mois de mars un nouveau signal de détresse et d'appel au secours d'une délégation de fidèles de la Fraternité Saint-Pierre. Je les ai accueillis au prieuré, j'ai écouté leur demande et leur ai montré les difficultés concrètes d'une installation sur Quimper, étant donné l'intensité de notre apostolat, leur laissant néanmoins un espoir en leur précisant les conditions de notre implantation. Je leur ai expliqué que la Fraternité Saint-Pie X a pour mission de répondre à la demande des fidèles qui font appel à elle. Que cela suppose tout d'abord qu'ils soient suffisamment nombreux, vu les demandes que nous recevons un peu partout dans le monde et le petit nombre de prêtres de la Fraternité. Ensuite il faut que ce soient des personnes disposées à recevoir l'enseignement constant de l'Église dans sa pure tradition. De plus, étant donné que chaque prieuré se doit d'être autonome financièrement puisque la Fraternité ne reçoit aucun subside de l'extérieur, notre installation sur Quimper supposera un soutien financier des fidèles qui feront appel à notre ministère.

Pour éviter de leur faire miroiter une solution irréaliste, j'ai précisé que si mes supérieurs ne pouvaient pas nommer un prêtre supplémentaire sur Brest cette année, nous pourrions commencer par les desservir un dimanche par mois en commençant à Lannedern si on ne trouve rien à Quimper. M. l'abbé Gonzague Peignot, nouveau supérieur de district depuis le 15 août dernier, m'a donné son accord pour commencer sur cette base.

Il est vrai que cette solution peut paraître insatisfaisante. Cependant de nombreux fidèles de la Tradition ne sont desservis qu'une fois par trimestre dans de nombreux pays, ce qui ne les empêche pas de se sanctifier en attendant mieux.

Personnellement, je suis confiant dans l'avenir. Si nous commençons un apostolat régulier sur Quimper, puisque les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X n'ont pas d'autre centre de messe à desservir entre Brest et Vannes - si ce n'est la communauté franciscaine de Lanorgard sur la commune du Trévoux, déjà desservie par un prêtre -, nous pourrons répondre à la demande des âmes désireuses de suivre l'Église telle qu'elle a été avant les chamboulements de l'après-Concile. En attendant, pour aider les fidèles qui font appel à nous à mieux nous connaître, je donne dès cette année une conférence mensuelle à Quimper sur la Fraternité, œuvre d'Église. Je profite de ce Phare pour décrire le mode de fonctionnement de l'apostolat des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X et justifier la légitimité de notre apostolat.

L'intérêt que nous portons aux fidèles de Quimper ne nous fait pas oublier notre priorité qui est de trouver un local sur Brest de 500 m² aménageable en chapelle si possible non loin du prieuré et à proximité du tramway ou d'un arrêt de bus. Mille mercis à saint Joseph et à celui qui nous permettra de dénicher la perle rare !

Abbé Patrick Troadec

L'ENSEIGNEMENT DU CATÉCHISME

MGR LEFEBVRE

« Il me semble que, s'il y a dans la fonction sacerdotale une chose importante, capitale, c'est l'enseignement de la doctrine chrétienne. C'est bien cela que vous demandent les fidèles et les catéchumènes, qui désirent se convertir à la religion catholique, à la vraie religion[1]. »

« Le catéchisme nous explique pourquoi nous sommes sur cette terre, qui est Notre Seigneur Jésus-Christ, ce que sont les sacrements et ce qu'est le saint sacrifice de la messe. Tout cela, les âmes ont besoin de le savoir afin d'estimer ce que Dieu a fait pour nous et de découvrir la profondeur de son amour pour nous[2]. »

« Le curé d'Ars disait qu'il n'y a rien d'aussi beau, d'aussi émouvant, que de faire le catéchisme, d'ouvrir les grands mystères de la foi devant l'intelligence des enfants qui viennent demander cette grâce singulière de connaître Notre Seigneur Jésus-Christ. Vous préparerez ces enfants à leur première communion. Comme c'est beau, la première communion dans la vie ! Tout le monde se réjouit. Un enfant devient le tabernacle du Corps, du Sang, de l'Âme, de la Divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ. Vous les préparerez à cela et à faire de bonnes confessions, à assister à la sainte messe. Quel rôle magnifique que celui du prêtre qui fait gravir les degrés de la foi aux jeunes adolescents !

Et puis, un jour, il s'agira de les préparer à la vocation : vocation religieuse, vocation sacerdotale ou à la voie du mariage. Il faudra les préparer en leur montrant ce que Notre Seigneur Jésus-Christ a enseigné, en leur apprenant l'amour de Dieu et l'amour du prochain, qui résument tous les commandements du bon Dieu[3]. »

« Il faudra dans votre cœur de prêtre et dans votre esprit missionnaire rechercher tous les moyens possibles pour que ces enfants, ces personnes que vous enseignez dans votre catéchisme soient imprégnés de ces vérités de la foi. Vous les aurez peut-être pour un an, pour deux ans, et après ?

Combien de ceux à qui vous aurez enseigné le catéchisme vont peut-être, non pas abandonner l'Église, mais ne plus pratiquer ? Ils oublieront pour ainsi dire ce que vous leur aurez enseigné, mais, s'ils ont été imprégnés, ne serait-ce que pendant deux ans, de cette doctrine ; s'ils ont vécu de cette foi, ayant conscience que Notre Seigneur Jésus-Christ les a sauvés, les a rachetés ; s'ils ont vécu pendant deux ans, trois ans, dans ce milieu céleste dans lequel nous devons vivre avec la très Sainte Trinité, avec Notre Seigneur Jésus-Christ, avec la très sainte Vierge Marie, avec les anges, avec les âmes du purgatoire ; s'ils ont cru à



l'enfer et au démon, ils ne l'oublieront plus. S'ils ont été vraiment convaincus de ces choses-là, un jour viendra où, s'ils ont abandonné pendant quelque temps la pratique chrétienne, la fréquentation de l'Église et la compagnie des prêtres, Dieu leur donnera une grâce particulière qui les fera revenir, et peut-être à l'heure de leur mort penseront-ils à ces catéchismes que vous leur aurez faits et ainsi, avec la grâce de Dieu, ils pourront être sauvés. Il faut donc vous préparer à enseigner le catéchisme.

Et, au fond, c'est ce que vous faites au séminaire. C'est le catéchisme que vous étudiez à travers toute votre théologie. Mais ne demeurez pas seulement dans la spéculation, vivez votre théologie, vivez ce catéchisme et apprenez dès maintenant à le donner aux autres. N'hésitez pas à rechercher particulièrement la vie des saints qui ont enseigné le catéchisme[4]. »

« On m'a offert deux livres de Vie des Saints qui appartenaient au saint curé d'Ars. La vie des saints, c'était le sujet de sa prédication. En racontant la vie des saints, il pouvait insister sur telle vertu ou telle autre. C'est Notre-Seigneur qui est la source de tous les biens, de toutes les vertus. Ce sont donc les vertus de Notre-Seigneur qui émaillent la vie des saints. Les fidèles sont vraiment très sensibles à ces choses-là.

Ce que vous apprenez au cours du séminaire vous permettra de transmettre ainsi les vérités de la foi en les mettant à la portée des fidèles. Ce n'est pas toujours facile de monnayer sa science, mais vous arriverez peu à peu à trouver les paroles et les exemples qu'il faut, pour faire passer la vérité que vous avez apprise, sans la déformer, sans la changer. C'est en cela que vous pourrez faire un bien énorme aux âmes qui vous seront confiées[5]. »

1 - Homélie, Écône, 31 mars 1979.
2 - Homélie, Écône, 30 juin 1979.
3 - Homélie, Montréal, 10 novembre 1985.
4 - Homélie, Écône, 31 mars 1979.
5 - Retraite, Écône, 1er juin 1980.

Les fondements de l'apostolat des prêtres de la Fraternité

Le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction

La légitimité du ministère des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X suppose une connaissance de la manière dont se déroule l'apostolat dans l'Église, ainsi que du contexte particulier de la crise qu'elle traverse.

Le jour de son ordination sacerdotale, le prêtre reçoit le pouvoir d'ordre qui lui permet de célébrer le saint sacrifice de la messe, d'administrer les sacrements de pénitence, de mariage et d'extrême-onction. « Le prêtre doit sacrifier, bénir, présider, prêcher, baptiser[1]. »

Lors du diaconat, il a reçu le pouvoir de baptiser et de donner la sainte communion en certaines circonstances. Quant au pouvoir de confirmer et d'ordonner, il est réservé à l'évêque. Le prêtre ne peut administrer le sacrement de confirmation qu'en cas d'extrême urgence.

La juridiction est l'autorité spirituelle d'un pasteur sur les brebis que l'Église lui confie. L'évêque a juridiction sur son diocèse, le curé sur sa paroisse. Ainsi la juridiction est donnée *vi capitis*, par la tête, c'est-à-dire par l'autorité compétente. Elle est avant tout territoriale. En conséquence, tout catholique, pratiquant ou non, dépend du curé de la paroisse où il habite et de l'évêque de son diocèse.

Les contrats entre la Fraternité et les évêques

Les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X comme tous les prêtres reçoivent leur pouvoir d'ordre en vertu de leur ordination. Qu'en est-il de la légitimité de leur apostolat ? Nos statuts stipulent que « les ministères des prêtres de la Fraternité feront l'objet de contrats avec les ordinaires des lieux afin de permettre à la Fraternité d'exercer son apostolat selon sa grâce particulière ». Malheureusement ces contrats n'ont pu être établis en raison des oppositions des évêques conciliaires à l'égard des prêtres de la Fraternité, très vite après la fondation de notre Société.

La révolution conciliaire

Les oppositions entre la Fraternité Saint-Pie X et les autorités officielles de l'Église s'expliquent par l'infiltration du libéralisme, du modernisme, de l'œcuménisme dans l'Église au cours du XX^e^ siècle comme nous l'avons évoqué dans les précédents *Phare breton*, n° 29, 30 et 31. Des théologiens comme les Pères Chenu, Congar, de Lubac, ont fait passer leurs idées libérales au Concile. N'oublions pas que le Père Chenu a été exilé à deux reprises en 1942 et en 1954 en raison de ses prises de position modernistes. Le Père Congar a, lui aussi, été exilé en 1954 par le pape Pie XII qui avait condamné son livre *Chrétiens désunis*. Le Père de Lubac, inspirateur de la nouvelle Théologie, avait également été écarté de l'enseignement dans les années 50. Il fut réhabilité par le pape Jean XXIII.

À titre d'exemple sur la nouvelle orientation qu'allait prendre le Concile Vatican II, dès son ouverture, lors de son Message au monde, le Père Chenu déclara le 20 octobre 1962 : *Dans nos travaux, nous donnerons une part importante à tous ces problèmes terrestres qui touchent à la dignité de l'homme et à une authentique communauté des peuples. Nous affirmons l'unité fraternelle des hommes par-dessus les frontières et les civilisations. (...) Nous faisons appel à tous les hommes de bonne volonté pour travailler avec nous à l'édification en ce monde d'une cité plus juste et plus fraternelle !* C'est ainsi que des documents du Concile comme *Gaudium et Spes* sur les rapports entre l'Église et le monde, ou encore la *Déclaration sur la liberté religieuse* ont changé les rapports de l'Église avec le monde et avec les responsables des autres religions.

Cette nouvelle orientation a conduit le Père Bugnini à enlever de la messe ce qui contredit clairement les erreurs protestantes, au point de rendre la messe dite de Paul VI protestantisante. (Cf. *Phare breton* n°13)

Ainsi pour plaire au monde et aux membres des fausses religions, les hommes d'Église ont altéré le message de l'Église. Ils se sont ouverts au monde dans le but de l'attirer, mais c'est l'inverse qui s'est produit. Loin de susciter une nouvelle Pentecôte, les églises se sont vidées, les vocations se sont taries, les apostasies se sont multipliées. Le rêve caressé au moment du Concile par les pontifes a vite fait place à une grande désillusion comme l'a reconnu le cardinal Ratzinger lui-même, alors Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, dans l'*Osservatore Romano* du 9 novembre 1984 : *Les résultats qui ont suivi le Concile semblent cruellement opposés à l'attente de tous, à commencer par celle du pape Jean XXIII puis de Paul VI… (…) Tous s'attendaient à une nouvelle unité catholique et, au contraire, on est allé vers une dissension qui semble être passée de l'autocritique à l'autodestruction… On s'attendait à un bond en avant et l'on s'est retrouvé au contraire face à un processus progressif de décadence qui s'est développé dans une large mesure en se réclamant du Concile et qui, de cette manière, l'a de plus en plus discrédité… Le bilan semble donc être négatif : il est incontestable que les dix dernières années ont été décidément défavorables pour l'Église catholique*[2].

Les attaques contre la Fraternité

Malheureusement, la Révolution conciliaire a pris de telles proportions dans les années 70 que les autorités religieuses ont voulu très vite la suppression de la Fraternité Saint-Pie X. Dès 1975, sous l'influence des évêques de France, le

pape Paul VI a demandé à Mgr Lefebvre de fermer son séminaire et de cesser les ordinations sacerdotales alors qu'il se contentait de s'en tenir fermement à tout ce qui avait été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation des prêtres par l'Église de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du concile, attendant patiemment que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.

Devant les attaques injustes, le prélat s'est contenté de rétorquer : « Par qui suis-je condamné ? Pourquoi suis-je condamné ? Je suis condamné par des modernistes pour mon attachement à la Tradition bimillénaire de l'Église. Ce qui m'a valu des éloges du temps du pape Pie XII me vaut des blâmes aujourd'hui. Cela n'a pas de sens. » Aussi a-t-il continué son œuvre de restauration du sacerdoce pour l'honneur de Notre-Seigneur, par amour de l'Église, et pour le bien des âmes. Il a poursuivi sa tâche en s'appuyant sur les principes du Droit canon. « La première loi est le salut des âmes » (nc. 1752). Un autre adage dans l'Église affirme que « les sacrements sont pour les hommes ».

Depuis sa fondation, la Fraternité poursuit sereinement sa mission d'enseignement et de sanctification des âmes comme l'ont fait les prêtres avant le concile, et c'est parce qu'elle continue de faire ce qu'elle a toujours fait qu'elle est aujourd'hui encore persécutée par les autorités de l'Église.

Le droit des fidèles

Pourtant, les fidèles ont le droit de recevoir un catéchisme qui renferme de façon exhaustive les vérités de toujours et qui les prémunit contre les erreurs de notre temps. Ils ont le droit de recevoir les sacrements dans toute leur pureté et leur sainteté tels qu'ils ont été dispensés pendant des siècles. Ils ont le droit d'entendre la messe dans le rite traditionnel où le prêtre est tourné vers Dieu et non vers le peuple, où le prêtre s'adresse à Dieu dans une langue sacrée pour leur communiquer le sens du respect dû à Dieu, leur donner le sens du sacrifice et leur transmettre sans ambiguïté la grâce divine.

Une suppléance de juridiction

En allant trouver des prêtres imprégnés de la nouvelle théologie, les fidèles risquent fort de ne pas recevoir un enseignement pleinement catholique sur le plan de la foi et de la morale. Voilà pourquoi en faisant appel aux prêtres de la Fraternité, ils leur donnent une autorité sur eux. L'Église supplée le manque de juridiction ordinaire des prêtres de la Fraternité pour leur permettre d'exercer leur ministère auprès des âmes qui se confient à eux. Cela étant, la Providence a permis que Rome accorde aux prêtres de la Fraternité la faculté d'administrer le sacrement de pénitence en 2015 et de mariage en 2017. Ces mesures peuvent rassurer ceux qui auraient eu jusque-là des doutes sur la validité de nos sacrements.

La mise à l'écart des structures officielles

Le fait que la Fraternité Saint-Pie X ait été marginalisée par les autorités officielles est anormal. Cependant, cela a l'avantage de lui permettre de conserver une juste liberté de parole et d'action. En effet, si la Fraternité s'était mise sous la coupe des autorités imprégnées de libéralisme et des autres erreurs modernes, elle aurait bien vite été muselée et ficelée. Elle aurait perdu la liberté de dénoncer les erreurs qui minent l'Église de l'intérieur et les autorités auraient limité voire supprimé son champ d'apostolat.

C'est ce qui vient d'arriver à la Fraternité Saint-Pierre dans notre diocèse, comme ce fut le cas à Dijon il y a quelques années. Cette Fraternité a été fondée en 1988 pour proposer une prétendue issue de secours. Elle s'est mise sous la coupe des autorités religieuses en place en espérant garder la tradition, profitant de l'apparent esprit d'ouverture de Rome à son égard. Mais cela la conduit progressivement à des impasses. En décidant d'expulser de son diocèse les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre, Mgr Laurent Dognin[3] a motivé sa décision en leur reprochant d'effectuer un apostolat parallèle à celui des paroisses et de ne pas concélébrer avec lui à la messe chrismale de la Semaine sainte.

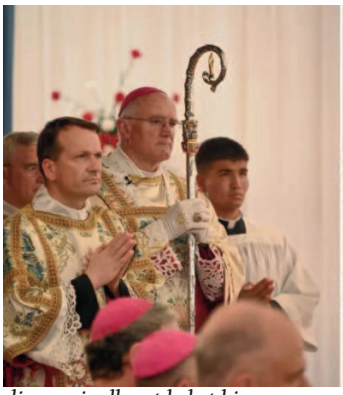
Si la Fraternité Saint-Pie X avait dépendu canoniquement des évêques diocésains, sa situation aurait été analogue, ce qui aurait amené la Tradition à s'éteindre progressivement.

La mission des prêtres de la Fraternité

Il est bien entendu que la Fraternité Saint-Pie X n'est pas l'Église, mais elle est bel et bien un rameau vivant de l'Église. Ses prêtres n'ont d'autre ambition que de transmettre aux fidèles qui se confient à eux l'enseignement de toujours, et de leur délivrer les sacrements dans la pure Tradition de l'Église. Notre originalité est que nous ne sommes pas des originaux. Nous ne sommes ni fondamentalistes, ni intégristes, ni marginaux. Nous n'avons d'autre ambition que d'être catholiques à part entière, catholiques sans complexe, comme l'ont été nos ancêtres dans la foi.

Nous ne sommes ni plus ni moins que des prêtres catholiques avec pour seul désir de transmettre à nos fidèles le dépôt de la foi contenu dans la Révélation, qui est close à la mort du dernier Apôtre.

Depuis 2000 ans que l'Église existe, tout catholique muni d'un petit catéchisme paru avant le concile découvre clairement ce qui est conforme ou non à la foi catholique. De plus, les erreurs qui se sont infiltrées dans l'Église ont


« Il est bien entendu que la Fraternité Saint-Pie X n'est pas l'Église, mais elle est bel et bien un rameau vivant de l'Église. »
(27 juin 2024, ordinations sacerdotales et diaconales à Écône.)

toutes été condamnées par les papes du XVIIIe, XIXe et de la première moitié du XXe siècle. Ainsi nous restons fidèles à l'enseignement de toujours et nous prions pour le retour de Rome à la Tradition bimillénaire de l'Église.

En attendant, nous continuons patiemment notre travail de prêtres catholiques en répondant aux demandes des fidèles qui font appel à nous pour le bien de leurs âmes.

Nous souffrons d'être considérés comme schismatiques par beaucoup de ceux qui ont autorité dans l'Église, nous souffrons d'être taxés d'intégristes par les médias. Nous souffrons d'être exclus des églises qui de droit devraient nous être ouvertes. Cette exclusion oblige nos fidèles à de gros sacrifices financiers pour permettre l'acquisition et l'entretien de nos lieux de culte. Cela oblige certains à parcourir de longues distances pour recevoir les sacrements selon le rite traditionnel et pour donner à leurs enfants une bonne éducation, en recourant à des écoles pleinement catholiques.

Mais nous nous consolons en pensant que nous ne sommes pas les premiers à être persécutés pour notre fidélité à la foi catholique. Et tant d'efforts ne sont pas vains.

Les beaux fruits de la Tradition

Nous voyons les fruits magnifiques de la Tradition par la fondation de belles familles chrétiennes et par la naissance de nombreuses vocations sacerdotales et religieuses.

À titre d'exemple, l'histoire des Sœurs franciscaines du Trévoux et de Traonfeunteuniou est parlante. À Noël 1972, Mère Thérèse-Marie, prieure locale, et Sœur Marie-Xavier, son assistante, quittent la mort dans l'âme la branche maîtresse de leur Congrégation pour rester fidèles à leurs constitutions. Or aujourd'hui, tandis que le rameau d'origine est en voie d'extinction, la branche des Sœurs franciscaines traditionnelles compte 42 membres dont la moyenne d'âge ne dépasse pas la cinquantaine.

L'exemple des Sœurs de Fanjeaux qui encadrent l'école Stella Maris de Brest est tout aussi éloquent. Tandis qu'en 1975, les Sœurs de la Congrégation de Toulouse étaient environ 160, elles ne sont plus qu'une bonne vingtaine aujourd'hui. En revanche, les 20 religieuses qui ont quitté Toulouse pour Fanjeaux le 2 juillet 1975 pour rester fidèles à leurs constitutions sont actuellement 244 professes.

Parmi les fruits de la mouvance traditionnelle de l'Église, on peut citer également la réussite sociale de beaucoup de fidèles. Loin de les avoir marginalisés, la foi catholique dans sa pure tradition les a amenés à recevoir des postes à responsabilité dans des secteurs très variés. De plus, toutes les couches de la société sont représentées dans nos chapelles, ce qui est encore un signe de catholicité. Mais notre catholicité se manifeste principalement par notre implantation sur tous les continents.

Cela ne nous conduit nullement à nous croire supérieurs aux autres. Nous avons conscience d'être faibles comme tout le monde. Nous avons connu, hélas ! des défections dans nos rangs. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous cherchons à éviter la compromission avec l'esprit du monde en observant fidèlement nos statuts et en suivant les sages conseils de notre vénéré fondateur.

Le fait d'avoir entre les mains un sublime trésor à conserver et à transmettre est pour chacun d'entre nous une lourde responsabilité. Loin de nous en prévaloir, nous en remercions le bon Dieu et implorons son aide pour être à la hauteur de notre belle mission.

Nous prions particulièrement pour les vocations, car, comme vous le voyez, nous avons beaucoup de mal à faire face à toutes les demandes légitimes des fidèles à évangéliser et à soutenir en raison d'un nombre insuffisant de prêtres.

Aussi nous nous confions à vos prières et vous demandons de prier pour que la Fraternité réponde pleinement à l'attente de Notre-Seigneur pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Abbé Patrick Troadec

1 - *Manuel des ordinations*, Desclée, 1950, p. 79.
2 - Cité par Romano Amerio, *Iota Unum*, NEL, Paris, 1987, p. 154.
3 - *Lettre aux fidèles de Saint Mathieu et de Sainte-Sève*, 10 août 2024.

• Dimanche 21 juillet



Le traditionnel pardon de la Chapelle du Mûr réunit de nombreux fidèles pour honorer sainte Anne à qui nous devons tant ! Nous remercions vivement M. et Mme Servin qui nous permettent d'installer nos reposoirs dans leur magnifique propriété. Au cours de la marche, les cantiques en l'honneur de sainte Anne sont entrecoupés par la méditation des mystères glorieux du chapelet par M. l'abbé Quilliard. Un petit goûter convivial termine cette belle journée.

• Samedi 3 août

M. l'abbé Troadec se rend à Saint-Pré pour les 50 ans de la fondation. M. l'abbé Bouchacourt représente la maison générale de la Fraternité et M. l'abbé Lorans assure la prédication sur le thème « de l'héritage à la transmission ». Il rappelle aux religieuses dominicaines qu'elles sont héritières d'une tradition de 50 ans comme dominicaines du Saint-Nom de Jésus, de 800 ans en tant que filles de saint Dominique, et de 2000 ans d'histoire en tant que religieuses catholiques. Il les invite à transmettre ce qu'elles ont reçu du Père Calmel, du riche patrimoine dominicain et de l'Église catholique dont elles sont membres.

À la fin du déjeuner, un père de famille de huit enfants témoigne de ce que cette école apporte à sa famille, puis une ancienne élève, aujourd'hui grand-mère, raconte ses souvenirs d'enfance dans les premières années de la fondation de Saint-Pré ; une autre évoque ses années à Pouilly-en-Auxois et félicite les religieuses pour l'admirable « service après vente » de la Congrégation, les religieuses gardant contact et soutenant leurs anciennes élèves. Puis ce fut le tour de Maître Rémy et de M. l'abbé du Chalard de rendre grâce à Dieu pour cette belle œuvre d'éducation.

L'après-midi, les élèves déploient aux fenêtres de la façade rénovée de l'école le blason de chaque école avec l'année de sa fondation, avant d'exécuter quelques chants tirés d'une pièce de Racine.

• Mercredi 14 août

M. l'abbé Jean-Baptiste Guyon arrive au prieuré de Guipavas pour commencer son ministère à la pointe de la Bretagne, après avoir exercé son apostolat à Rennes pendant une dizaine d'années depuis le prieuré de Lanvallay. Nous lui souhaitons la bienvenue !

• Jeudi 15 août

Les Petites Sœurs de Saint-François accueillent généreusement la foule des fidèles venus honorer Notre-Dame, reine de France, et assister au renouvellement du vœu de Louis XIII. Après les Vêpres, 444 fidèles sont présents à la grande procession dans le magnifique parc, réaménagé après les dégâts causés par la tempête de novembre dernier. Le chapelet est entrecoupé par des méditations du saint Curé d'Ars.



• Samedi 24 août

Les anciens du MJCF de Brest et des environs se réunissent à Lannedern pour une messe d'action de grâces à l'occasion des 50 ans du camp d'été en Andalousie. C'est l'occasion de retrouver des personnes que l'on n'avait pas vues depuis 40 ans et de se remémorer les temps forts du Mouvement qui ont marqué notre jeunesse.



• Dimanche 1er septembre







Le pardon de Notre-Dame de Coat-ar-Roch réunit plus de deux cents paroissiens pour la messe dominicale. Après le traditionnel cochon grillé et le gâteau breton de Lannedern, les fidèles assistent aux Vêpres qui sont suivies de la procession jusqu'au village de Lannedern. Saint Edern étant représenté sur un cerf, M. l'abbé Guyon en profite dans son homélie pour donner le symbolisme du cerf à partir de la sainte Écriture et de la tradition celte.

Des fidèles du prieuré ont ainsi la grâce d'assister à trois pardons durant la période estivale, pour honorer la très sainte Vierge et sa Mère, sainte Anne (deux dans le Trégor et le troisième en Cornouaille).









• Mardi 24 septembre

L'école Stella Maris effectue son pèlerinage de rentrée. Il a lieu cette année à Rumengol. Cette magnifique basilique est dédiée à la fois à Notre-Dame et à la Sainte Trinité. Il s'agit de l'un des sanctuaires qui a été le plus vénéré dans le Finistère, avec le Folgoët.

La statue qui se trouve dans l'église près du chœur est du xv^e^ siècle. En 1858, un bref du pape Pie IX fit d'elle la première Vierge couronnée de Bretagne.

• Samedi 5 octobre



Pèlerinage annuel à Saint-Michel-en-Grève. Cent trente pèlerins se sont retrouvés à Saint-Michel-en-Grève pour effectuer une marche, cette année en direction de Saint-Efflam. M. l'abbé Guyon montre aux scouts l'importance de suivre une belle devise qui regroupe les moyens spirituels et naturels pour grandir à tous les points de vue durant cette nouvelle année. M. l'abbé Aldalur a pu effectuer le dernier tiers de la marche.

C'était la Mission Rosa Mystica 2024

Le mardi 24 septembre au soir, M. Jean Le Bozec est venu au prieuré Saint-Yves faire partager la joie qu'il a eue de participer en tant que pharmacien à la mission Rosa Mystica 2024.

Cette mission a eu lieu comme chaque année aux Philippines, au nord de l'île de Mindanao, à presque 400 km de Davao où se trouve un prieuré de la Fraternité Saint-Pie X, à partir duquel l'abbé Timothy Pfeiffer se dépense sans compter pour accomplir un admirable travail missionnaire.

Une semaine par an, une grande mission se déroule sur l'île, avec pour objectif de soulager ou de guérir des malades. Cette année, la mission a mobilisé 34 volontaires (onze nationalités) et 500 Philippins. Elle a permis de soigner 2208 patients (avec 68 opérations, 437 interventions dentaires…). La difficulté dans le pays vient de ce que les médicaments ne sont pas remboursés, si bien que les pauvres ont du mal à se soigner. Mais en soignant les corps, les membres de la mission cherchent aussi à atteindre les âmes bien disposées et n'hésitent pas à leur apprendre à prier lorsque cela est possible.

Enthousiasmé en voyant le bien effectué au cours de la mission, M. Le Bozec compte y reparticiper en 2025.

Pour aider la mission Rosa Mystica, des dons peuvent être faits sur le site internet https://fr.rosamystica-mission.com/ ou par chèque à envoyer 2, route d'Équihen, 62360 Saint-Étienne-au-Mont (reçu fiscal sur demande).

CARNET PAROISSIAL

Baptêmes

La Chapelle du Mur, le 3 août : Denez et Elouan Davodeau.

Première communion

Traonfeunteuniou, le 15 août : Hermine de la Forest Divonne.

Funérailles

Brest, le 21 août : Mme Marie-Antoinette Picard, âgée de 77 ans.

Porspoder, le 6 septembre : M. Stéphane Omnès, âgé de 54 ans.

Entrée à Flavigny

Le 27 septembre, entrée de Bosco Belmont à Flavigny, en vue de devenir Frère de la Fraternité Saint-Pie X.

Noces d'or

Traonfeunteuniou, le 8 août :
M. et Mme Jean-Pierre Castellan assistent, à l'occasion de leurs 50 ans de mariage, à la messe de leur petit-fils, M. l'abbé Pierre de Cacqueray, en présence de tous leurs enfants et de leur neveu, M. l'abbé Pierre-Yves Chrissement.

POUR AIDER LE PRIEURÉ : les chèques sont à libeller à l'ordre du Prieuré Saint-Yves.

Pour aider régulièrement le prieuré, vous pouvez utiliser le virement automatique en faveur de notre compte LCL de Brest – IBAN : FR11 3000 2083 2800 0006 0007 H43